



## LE PRINTEMPS EST LÀ... DEUT AN NEVEZ-AMZER, AL LABOUSED A GAN...

Nous l'attendons avec impatience à chaque fin d'hiver, il est synonyme de réveil de la nature et de douceur retrouvée, une transition douce vers l'été. De qui parle-t-on ? Du printemps évidemment ! Et pourtant cette année, il a une autre saveur bien que le soleil soit au rendez-vous. Maudit COVID-19. Alors, pour profiter comme il se doit de cette saison, au jardin comme au balcon, Roland Kervella, chef du service des espaces verts de la commune, nous donne quelques conseils.

Chaque année, à cette période-ci, débute le fleurissement de la commune. En 2020, il devrait être repoussé. « Nous avons programmé de fleurir les 500 m<sup>2</sup> de massifs fin mai. Le choix s'est porté sur des fleurs dans les tons jaune-orangers avec une pointe de bordeaux comprenant 20% de vivaces. On y trouvera notamment des cosmos et ses fleurs au charme indémodable ; de la sauge, une plante résistante au feuillage aromatique ; du tabac ornemental, une espèce très attrayante pour son parfum » détaille Roland. Évidemment, il faudra attendre pour les planter et en profiter...

### QUE PLANTER DANS SON JARDIN ?

Pour celles et ceux qui en ont un, il est possible de s'affairer au jardin. Une manière de rendre plus supportable cette période... Roland l'assure, « il est encore temps de réaliser des semis ». Pour les jardins en bord de mer, « les cistes, agapanthes, géraniums de Madère et marguerites sont toutes indiquées. Les impatiens, bégonias, hostas, muguet, astilbes et fougères préféreront l'ombre et les jardins exposés au nord, quand les gazanias, sauge et géraniums s'épanouiront plutôt en plein soleil ! » explique-t-il. Et lorsque l'on a uniquement une terrasse ou un balcon ? « Adoptez la culture en pots ou fabriquez des jardinières avec du bois de palette. »

Un dernier conseil de Roland : « Lorsque vous tondez votre pelouse, réglez la hauteur de coupe de votre tondeuse à 5 cm minimum de haut pour avoir moins d'adventices (mauvaises herbes). Puis, utilisez l'herbe coupée, les feuilles mortes et les branchages comme paillage ou compostez-les. »

### ANNULATION DU MARCHÉ HEBDO



Le marché hebdomadaire de Plouguerneau qui se tient habituellement le jeudi matin en centre-bourg, est annulé jusqu'à nouvel ordre. Pour rappel, la commune possède plusieurs commerces alimentaires qui restent ouverts ainsi que des producteurs indépendants.

### L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ÉVOLUE

À compter du lundi 30 mars, l'accueil physique en mairie sera possible uniquement le matin, de 9h à 12h, du lundi au vendredi. L'accueil téléphonique reste quant à lui ouvert toute la journée, de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi. Rappelons qu'il est impératif que chacun de nous limite ses déplacements au strict minimum.

### ATTESTATION DE SORTIE MISE À JOUR

Une nouvelle version de l'attestation de déplacement dérogatoire est disponible sur le site web du ministère de l'Intérieur (interieur.gouv.fr). Il convient désormais d'indiquer, outre la date de sortie, l'heure de début de sortie. Voir p. 7 & 8

## COLLECTE DES DECHETS DASTUM AR RESTACHOU

Contact « Gestion des déchets » de la CCPA : 02 30 06 00 31 (ligne directe).

### PROCHAINES COLLECTES :

- Zone A : jeudi 26 mars (impair)
- Zone B : jeudi 2 avril (pair)

## CUISINE MUNICIPALE ROLL BOUED AR SIZHUN

**LUNDI 30 MARS\*** : potage, céleri rave au fromage blanc, steak façon bouchère & purée, fromage et banane.

**MARDI 31 MARS\*** : potage, crêpes au fromage, chili con carne vegi & riz bio, carré frais bio et fruit.

**MERCREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL\*** : potage, salade de brocolis bio, émincé de dinde à la coco & légumes braisés et pommes de terre, riz au lait maison.

**JEUDI 2 AVRIL\*** : potage, salade verte aux lardons, émincé de porc sauce aigre-douce & pomme de terre au four, fromage blanc vanille.

**VENDREDI 3 AVRIL\*** : potage, salade tahitienne, dos de colin sauce dieppoise & navet du *Vieux potager*, crème chocolat.

**SAMEDI 4 AVRIL\*** : potage, samoussa, paleron braisé & jardinière de légumes, yaourts et fruits.

**DIMANCHE 5 AVRIL\*** : potage, crevettes mayonnaise, coquelet à la normande, framboisier.

\*Menus de portage à domicile susceptibles d'évoluer.

CONFINEMENT | GENFINAÑ

## CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE



Le Premier ministre, Édouard Philippe, a annoncé la mise en place de nouvelles restrictions pour lutter contre l'épidémie de coronavirus, lundi dernier. Ces nouvelles décisions sont entrées en vigueur mardi 24 mars 2020. Ce qu'il faut retenir point par point.

- Le premier ministre a exclu, comme Olivier Véran avant lui, **toute autorisation de mise sur le marché de la chloroquine pour le traitement du Covid-19 dans l'attente de données probantes**, mais a confirmé soutenir les essais cliniques. M. Philippe a rappelé l'avis du Haut conseil de la santé publique, qui conseille l'utilisation de l'anti-paludéen uniquement pour les cas les plus sévères, où les malades sont hospitalisés, sous surveillance stricte et sur décision collégiale des médecins.
- **Edouard Philippe a également précisé les autorisations de déplacement** : toute sortie pour prendre l'air ou pratiquer une activité sportive ne peut dépasser un rayon d'un kilomètre autour de chez soi, pour une durée d'une heure, de préférence seul et une fois par jour au maximum. Le premier ministre a rejeté toute éventualité d'un couvre-feu national mais a de nouveau déclaré que les initiatives locales sur ce sujet seront soutenues.
- **Les sanctions, aussi, vont être durcies pour les contrevenants.** Les 135 € d'amende forfaitaire doivent passer à 1 500 € en cas de récidive « dans les 15 jours », et « quatre violations dans les trente jours » pourront valoir « 3 700 € d'amende et six mois de prison au maximum ».
- **L'assistance aux obsèques est limitée à 20 personnes.** « C'est évidemment une question extrêmement sensible et extrêmement délicate », a déclaré le premier ministre, qui a demandé à ce que, même lors de ces événements douloureux, les consignes sanitaires soient respectées.
- **Les allocations des chômeurs en fin de droits seront maintenues**, a par ailleurs précisé le premier ministre, arguant qu'il était « très difficile de trouver un emploi » pendant le confinement.

## Adoptez les gestes barrières



Lavez-vous les  
mains très  
régulièrement.



Toussez ou  
éternuez dans  
votre coude.



Utilisez des  
mouchoirs à usage  
unique et jetez-les.



Ne vous serrez pas  
la main et évitez  
les embrassades.

RÉSERVE CIVIQUE | ADARME KEODEDEK

# MOBILISATION SOLIDAIRE FACE AU COVID-19



**Pour limiter l'impact social de la crise sanitaire en cours, l'État organise un appel à la mobilisation générale des solidarités face au Covid-19.**

La plate-forme [jeveuxaider.gouv.fr](https://jeveuxaider.gouv.fr) contribue à **garantir la continuité des activités vitales** pour les populations les plus précaires sur tous les territoires.

**Cet espace d'engagement est ouvert à tous**, bénévoles habitués depuis toujours des missions associatives ou citoyens souhaitant, pour la première fois, donner un peu de temps et d'énergie. Dès lors, chaque personne voulant apporter de l'aide peut proposer ses services et chaque structure sociale concernée par l'assistance à la population peut y faire remonter ses besoins pour mener à bien ses activités.

Toute action confiée sera définie dans les règles strictes de protection sanitaire décidées par l'État et chaque proposition d'aide devra tenir compte de la propre situation des personnes (âge, fragilité).

Les structures (associations, CCAS), collectivités (mairies, communautés de communes, départements,...), opérateurs publics, etc. peuvent faire état de leurs besoins de renforts autour de 4 missions vitales :

- aide alimentaire et d'urgence ;
- garde exceptionnelle d'enfants de soignants ou d'une structure de l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- lien (téléphonique, visio, mail, etc.) avec les personnes fragiles isolées : personnes âgées, malades ou en situation de handicap ;
- solidarité de proximité : courses de produits essentiels pour les voisins (fragiles, isolés, handicapés).

**Pour accéder à la plate-forme, rendez-vous sur [covid19.reserve-civique.gouv.fr](https://covid19.reserve-civique.gouv.fr)**

SOLIDARITÉ | KENGRED

## DES HABITANTS PRÊTS À AIDER LES PLUS FRAGILES

Suite au lancement de la « plateforme téléphonique de solidarité » de Plouguerneau, une dizaine d'habitants se sont inscrits sur la liste des bénévoles prêts à aider : 6 à St Michel, 7 à Lilia et 4 au bourg. Que ce soit pour faire ses courses, aller chez le médecin ou le pharmacien, sortir son chien ou juste discuter par téléphone, ils se tiennent à disposition des personnes fragiles et/ou isolées.

**Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter la mairie au 02 98 04 71 06. Nous vous mettrons en relation avec la ou le bénévole le plus proche de chez vous.**



HABITANTS | ANNEZIDI

# QUE FAITES-VOUS CHEZ VOUS ?

À période exceptionnelle, rubrique originale : « Que faites-vous chez vous ? » est une série de chroniques où des habitants racontent leur quotidien. Une manière de garder le lien !



Cécile Lamouille

« Ici on ne peut pas dire que le confinement soit signe d'ennui ! Entre les enfants toute la journée (6 et 2 ans), qui heureusement jouent beaucoup dans le jardin avec le beau temps, nos entreprises à gérer (au ralenti en ce moment), et la couture de masques pour aider les professionnels de la commune qui en ont besoin : 20 livrés hier à l'EHPAD, et je cherche des moyens pour en faire plus en moins de temps, je fais des tests... Et puis aussi, on cuisine et on pâtisser beaucoup, parce que dans cette période à l'avenir incertain c'est important pour le moral des troupes de bien manger ! Et j'ai repris la lecture de *Une autre fin du monde est possible, vivre l'effondrement et pas seulement y survivre*. Ce livre prend tout son sens en ce moment ! » Cécile Lamouille



Si comme Cécile vous souhaitez raconter votre quotidien, exprimer votre manière de vivre ce confinement... envoyez-nous votre texte (750 signes maximum espaces compris) accompagné d'une photo à [bim@plouguerneau.bzh](mailto:bim@plouguerneau.bzh) ou via Messenger. Nous publierons vos contributions dans le bulletin dans la limite de la place disponible.

INITIATIVE | ANNEZIDI

## CUISINER, C'EST PARTAGER !

**Cyril Lignac, Juan Arbelaez...**  
Depuis quelques jours, on voit fleurir sur la toile des vidéos de grands noms de la cuisine proposer des recettes simples à faire...chez soi !

À Plouguerneau, nous ne sommes pas en reste : David Royer, le chef du Castel Ac'h, est à l'initiative d'un rendez-vous similaire aux côtés de trois autres chefs finistériens : Nicolas de L'hôtel de Carantec, Anthony Hardy du Château de sable à Porspoder et Julien Robert du Roc'h ar Mor à Ouessant.

### À SUIVRE EN DIRECT

Chaque jour à 15h, l'un d'entre eux compose une recette en direct sur sa page Facebook. Pendant 25 à 30 minutes, les internautes peuvent ainsi découvrir des recettes gourmandes et accessibles, poser des questions et faire des commentaires.

Les recettes sont ensuite relayées sur les pages Facebook des autres chefs et sur celle des « Pingouins dans ma cuisine ».

### LES RECETTES DÉJÀ DISPONIBLES

Soupe de potiron, lieu en papillote, pâtes fraîches, riz au lait, mousse au chocolat, panacotta, etc.  
*Y'a plus qu'à !*

THÉÂTRE | C'HOARIVA

# « LOUFOQUE ET DÉJANTÉ ! »



Ce n'est pas parce que nous sommes confinés que nous n'avons plus accès à la culture. Bien au contraire ! Pour nous le démontrer, Camille Le Deun, médiatrice culturelle à l'Espace Armorica, fouille sur le web à la recherche de spectacles à voir gratuitement. Cette semaine, elle a vu « La nuit du cerf » du Cirque Le Roux. Voici ce qu'elle en pense.

« La vie ne doit pas être un voyage en aller simple vers la tombe, avec l'intention d'arriver en toute sécurité dans un joli corps bien conservé, mais plutôt une embardée dans les chemins de traverse, dans un nuage de fumée, de laquelle on ressort usé, épuisé, en proclamant bien fort : 'quelle virée'. » C'est sur cette citation de Hunter Stockton Thompson que le spectateur est plongé dans la deuxième création du Cirque Le Roux.

L'histoire met en scène trois enfants, dont la mère est morte, qui se retrouvent dans la maison familiale afin de préparer les funérailles. Des retrouvailles chamboulées par l'irruption d'un mystérieux étranger. Les funérailles vont prendre un tout autre tournant...

C'est en 2017 que j'ai découvert la compagnie à travers le succès planétaire « The Elephant in the room », **une comédie très visuelle, acrobatique et poétique**, qui place l'intrigue dans l'ambiance d'un boudoir des années 30. Confinement oblige, en me renseignant sur les contenus publics de la plateforme France TV, j'ai repéré leur deuxième pièce. **Allais-je ressentir le même ravissement ?**

Eh bien oui ! À la croisée du théâtre, des arts du cirque et du cinéma, les 6 protagonistes exécutent des acrobaties à un rythme effréné. **C'est drôle et enlevé, loufoque et déjanté. Le pari est réussi, derrière mon écran je partage l'enthousiasme des spectateurs, qui saluent les prouesses techniques des circassiens.** Mon personnage préféré ? Sans hésiter Béa, interprété par Lolita Costet ! Elle est extravagante, délurée et drôle, excellente circassienne et comédienne. J'ai été bluffée à plusieurs reprises par la multiplicité des acrobaties. On retient son souffle tant ces dernières sont spectaculaires. Le final est sublime, poétique, servi par une bande son créée par Alexandra Stréliski. C'est jubilatoire, exquis... Bref, à ne pas rater !



**SPECTACLE EST DISPONIBLE GRATUITEMENT SUR**

<https://www.france.tv/spectacles-et-culture/1141895-la-nuit-du-cerf-par-le-cirque-le-roux-au-theatre-libre-de-paris.html>

MÉDIATHÈQUE | MEDIAOUEG

## ACCÉDEZ À LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE

Avec votre abonnement médiathèque, vous pouvez accéder gratuitement à la bibliothèque numérique (SYREN) mise à disposition par la Bibliothèque du Finistère.

Vous y trouverez notamment :

- > **La Cinémathèque de Bretagne** : films patrimoniaux, amateurs et professionnels, expositions virtuelles.
- > **Tout apprendre** : plateforme d'auto-formation et de découverte. Langues, bureautique, musique, développement personnel, etc.
- > **Press reader** : kiosque en ligne contenant 7000 journaux et magazines internationaux
- > **Médiathèque numérique** : plus de 3 000 vidéos (documentaires, spectacles, émissions phares, cinéma...)
- > **Livres numériques** : romans adultes, policiers, science-fiction à télécharger sur ordinateur, liseuse, tablette, smartphone.

Ça vous intéresse ? Inscrivez-vous en ligne sur <http://biblio.finistere.fr/>



Suivez l'activité de la médiathèque « hors les murs » sur la page Facebook officielle

« [mediatheque.plouguerneau](http://mediatheque.plouguerneau) »

**JUMELAGE ALLEMAND** : notre voyage chez nos amis cornouillais prévu du 7 au 11 mai est également annulé et éventuellement reporté à l'automne.

Nous vous aviserons des changements de date.

**SAUVETEURS EN MER** : plusieurs fois sollicitée ces derniers jours, la station de sauvetage de Plouguerneau tient

à préciser qu'elle ne possède pas de masques protecteurs, les sauveteurs sont désolés de ne pas pouvoir répondre favorablement à ces demandes de fourniture.

## Activités commerciales | Ar stalion marc'hadourezh

**LES VIVIERS BRETONS** seront fermés jusqu'à nouvel ordre. Merci de votre compréhension, bon courage à tous.

**LES VIVIERS BASSINIC** vous proposent plateaux de fruits de mer, crustacés et coquillages. Ouverts du lundi au samedi de 9h à 12h. Renseignements et commandes au 06 83 87 66 69.

**JEAN-MARC PICHON** : abattage, élagage, soins aux arbres, vente de paillage. Contact : 06 74 40 97 02 ou [impich@orange.fr](mailto:impich@orange.fr).

**FOURÉ YANN** : Rénovation intérieure maison, menuiserie, peinture, carrelage, isolation, placo. Tél : 06 60 52 41 80.

**FERME PIE NOIR & CIE** : notre magasin est ouvert le vendredi 17h-19h et le samedi 10h-12h. Le temps du confinement, nous vous servons à l'entrée du magasin, une seule personne à la fois est autorisée. Merci à chacun, pour le respect de tous, de

suivre scrupuleusement les règles sanitaires émises et les gestes barrières. Pour éviter l'attente, passez vos commandes. Nous pouvons livrer les personnes ne pouvant se déplacer sur Plouguerneau et ses environs. Tél : 06.61.96.31.76. Au plaisir de vous voir à Kerouderm. Merci pour votre fidélité ! Prenez soin de vous et de tous !

**BOULANGERIE KERFOURN** : en cette période difficile, la boulangerie Ti-Fourn Europa change ses horaires afin de favoriser votre confinement. Le magasin sera ouvert les matins du mardi au dimanche de 6h30 à 13h et ferme les après-midis. La boulangerie vous rappelle aussi qu'elle propose un service de livraison à domicile les mardis et vendredis et ce même en votre absence (RDV, activités...). Un circuit existe depuis très longtemps sur les secteurs du bourg, Saint Michel, Lilia le matin, et sur Le Zorn, Le Leuré, Le Grouaneg l'après-midi.

Renseignez-vous au magasin ou par téléphone au 02 98 04 72 70. En attendant prenez soin de vous !

**LILIARM'OR** : bijoutier-Joaillier, réparations, fabrications, transformations, devis gratuit sur RDV au 06 27 55 91 96. [contact@liliarmor.fr](mailto:contact@liliarmor.fr) ; site [liliarmor.fr](http://liliarmor.fr)

**LE TÉLÉGRAMME** continue d'être au service de l'information surtout en cette période difficile. Pour toutes les initiatives destinées à faciliter la vie des gens, pour toutes les idées qui peuvent rendre le confinement moins pénible, vous pouvez contacter votre correspondant locale ou lui envoyer les informations à [jeanpierre.gaillard@gmail.com](mailto:jeanpierre.gaillard@gmail.com) ou 06 86 93 50 21.

### Les petites annonces | Traou a bep seurt

#### À VENDRE | DA WERZHAÑ

> Jeu de 2 barres porte-tout avec porte-vélo toit pour Citroën C3 Aircross. Prix : 80€. Tél : 06 68 06 17 16.

#### CHERCHE | KLASK

> Bruno L'Hostis, professeur indépendant, donne cours de maths et physique-chimie niveaux collège et lycée. Tél : 02 98 04 11 88 ou 06 46 53 86 97.

RÉCLAME | BRUDFOLLENN

# Gardez le lien !

Artisans, commerçants et entreprises de Plouguerneau,

Vous souhaitez avertir les habitants de l'évolution de vos activités, leur faire part d'une initiative originale mise en place dans le contexte actuel ou tout simplement garder un lien avec eux, la mairie de Plouguerneau propose de publier gratuitement vos annonces dans le BIM !

Envoyez-les à l'adresse mail [bim@plouguerneau.bzh](mailto:bim@plouguerneau.bzh)  
Annonce limitée à 600 caractères

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :                    à            h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

# ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire<sup>1</sup> :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés<sup>2</sup>.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité<sup>3</sup> dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [gouvernement.fr](http://gouvernement.fr)).
- Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative.
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le :                    à            h  
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

<sup>1</sup> Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

<sup>2</sup> A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

<sup>3</sup> Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.